ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITÉS à titre accessoire

Code général de la fonction publique (articles L123-1 à L123-10 ; articles R123-1 à 123-16) (article R123-8) activités dont l'exercice à titre accessoire est susceptible d'être autorisé)

Agents à temps complet ou à temps partiel

A adresser au bureau de gestion DIPER II pour autorisation <u>après avis IEN</u>

RENSEIGNEMENTS SUR LA FONCTION PRINCIPALE

DEMANDEUR :

NOM : ……..

Prénom : ……..

Grade : ……..

Discipline : ……..……

N° INSEE : / / / / / / / / / / / / / /

Quotité de service :

Temps complet ❑

Temps partiel ❑ Quotité de travail : %

RENSEIGNEMENTS SUR LA FONCTION SECONDAIRE

DENOMINATION DE L'EMPLOYEUR SECONDAIRE :

☞……..

Commune : ……..……

Établissement : ❑ public ❑ privé

Secteur d'activité : ……..……

Nature de l'activité accessoire : ……..…

……..……..……

Temps de travail consacré à cette activité :

…….. H/semaine, soit un total annuel de : …….. heures

du : …… **au** : ……..……..……

Modalité de la rémunération : ……..…..

(traitement, indemnité, honoraires, vacations…)

Montant annuel de cette rémunération : ……..……

➢ Exercez-vous d'autres activités dans un autre établissement ? ❑ Oui ❑ Non

si oui, lequel : ……..……

➢ Avez-vous sollicité une ou des autorisation(s) de cumul pour ces activités ? ❑ Oui ❑ Non

Cumul d'une activité accessoire à caractère privé :

Je déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e), dans le cadre de mon emploi public, de la surveillance ou de l'administration de l'organisme dans lequel je souhaite exercer mon activité accessoire au sens de l'article L 432-12 du Code Pénal

Fait à ……, le……

Signature du demandeur

Avis de l'I. E. N. (activité principale)

❑ Avis favorable

❑ Avis défavorable pour les motifs suivants :……

……

A ……., le……

Signature et cachet

DÉCISION DE LA D.A.S.E.N.

❑ Autorisation accordée pour l'année scolaire **2025/2026**

Hors du temps de service pour ……. Heures annuelles,……

Heures hebdomadaires, ou ……..…... vacations

sous réserve que l'activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal à l'indépendance et à la neutralité du service

❑ Autorisation refusée pour les motifs suivants :

……

Évreux, le

La directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Eure

Françoise MONCADA

L'autorité académique peut décider de s'opposer à la poursuite de l'activité lorsque l'intérêt du service le justifie, les informations sont erronées ou lorsque l'activité ne revêt pas un caractère accessoire. Les agents publics qui ne respectent pas la réglementation encourent le reversement des sommes indûment perçues par voie de retenue sur traitement ainsi que l'engagement d'une procédure disciplinaire.